

Séance  
ordinaire du 5  
février 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CINQUIÈME (5<sup>e</sup>) JOUR  
DU MOIS DE FÉVRIER DEUX-MIL-DIX-HUIT (2018) À COMPTER DE 20 h 30 À  
LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1  
Mme Annie Blais, conseillère du district 2  
M. Robin Guy, conseiller du district 3  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4  
M. Alain Thibault, conseiller du district 5  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6, *absence motivée*

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Deux (2) contribuables assistent à la séance alors que deux (2) membres du personnel-cadre de la Ville, soit madame Kathleen Bossé, greffière ainsi que monsieur Joël Harrisson, directeur général, directeur des ressources humaines et greffier adjoint y assistent.

Sont également présents Madame Sonia Lévesque, du journal L'Avantage et monsieur Marc Després de la Télévision de La Mitis.

**MOMENT DE RÉFLEXION**

18.02.35

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le corps complet du conseil municipal, malgré l'absence motivée de monsieur Denis Dubé, conseiller du district 6. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

18.02.36

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2018 à 20 h 30.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
  - ↪ Comptes réguliers : 748 080.49\$
  - ↪ Comptes préautorisés : 535 478.54\$

**ADMINISTRATION**

5. Adoption du règlement 2018-1378 abrogeant et remplaçant le règlement 2016-1350 relatif au code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal de la Ville de Mont-Joli.
6. Autorisation d'achat de lots à construction Claude Fournier et Fils Ltée.

7. Renouvellement de la cotisation du directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson, à l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ).

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

8. Autorisation de signature entre la Ville de Mont-Joli et Monsieur Mario Gagnon pour la vente d'un terrain.
9. Autorisation de signature entre la Ville de Mont-Joli et madame Jennifer Page et monsieur Guillaume Poirier pour la vente d'un arrière lot sur l'avenue des Aviateurs.
10. Autorisation de signature entre la Ville de Mont-Joli et madame Cindy St-Gelais et monsieur Keven Ratté pour la vente d'un arrière lot sur l'avenue des Aviateurs.
11. Appui de la Ville de Mont-Joli au Living Lab en innovation ouverte du Cegep de Rivière-du-Loup.
12. Adjudication d'un mandat de services professionnels à la firme Tetra Tech pour la planification d'un nouveau développement résidentiel.

#### **FINANCES**

13. Autorisation de versement de dons.
14. Dépôt et acceptation des prévisions budgétaires 2018 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Mont-Joli.
15. Avis de motion d'un règlement abrogeant et remplaçant le règlement 2006-1144.
16. Présentation du projet de règlement 2018-1380 abrogeant et remplaçant le règlement 2006-1144.

#### **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

17. Ratification de la fin du lien d'emploi de madame Martine Proulx.

#### **LOISIRS**

18. Adjudication d'un contrat pour une activité à la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers dans le cadre de la journée mondiale du livre et du droit d'auteur.
19. Renouvellement des frais d'affiliation à la société de sauvetage pour 2018.
20. Autorisation de présentation d'une demande d'aide financière à l'URLS pour la semaine de relâche de mars 2018.
21. Renouvellement des frais d'affiliation à l'Association des professionnels en loisir municipal du Bas-Saint-Laurent.
22. Renouvellement des frais d'affiliation au réseau les Arts et la Ville.
23. Ratification d'un mandat à la firme englobe pour une étude géotechnique complémentaire.
24. Autorisation de signature dans le cadre de la cession d'une partie de terrains de la Commission scolaire des Phares à la Ville de Mont-Joli dans le dossier de la construction d'un nouvel aréna.

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

25. Renouvellement du contrat avec la Société Protectrice des Animaux du Littoral.

## **TRAVAUX PUBLICS**

26. Adjudication d'un mandat à la firme Stantec pour la mise à jour du plan d'intervention de la Ville de Mont-Joli.
27. Adoption du règlement 2017-1373 sur la mesure de la consommation de l'eau dans les immeubles utilisés ou destinés à être utilisés, en partie ou en totalité à des fins non résidentielles.
28. Adoption du règlement 2018-1379 modifiant le règlement 2016-1347 concernant la gestion des eaux.
29. Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Mont-Joli aux Fleurons du Québec.

## **URBANISME**

30. Adoption du règlement 2018-1377 modifiant le règlement 2017-1372 instituant deux (2) programmes de soutien à la rénovation.
31. Adoption du procès-verbal de la consultation publique pour le projet de règlement 2017-1374 modifiant divers éléments du règlement 2009-1209 relatif au plan d'urbanisme.
32. Consultation publique du projet de règlement 2017-1376 modifiant divers éléments du règlement de zonage 2009-1210.
33. Adoption du second projet de règlement 2017-1376 modifiant divers éléments du règlement de zonage 2009-1210.
34. Dépôt du rapport annuel du comité consultatif d'urbanisme pour 2017.
35. Dépôt du procès-verbal de la réunion du mardi 23 janvier 2018 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).
36. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2010-1226 sur les PIIA - pour le 1312, boulevard Jacques-Cartier.

## **AFFAIRES NOUVELLES**

37. Renouvellement à la télévision de la mitis pour la diffusion des séances du conseil municipal pour l'année 2018.
38. Nomination d'un représentant de la ville de Mont-Joli sur le comité de sécurité publique de la MRC de La Mitis.
39. Proclamation des journées de la persévérance scolaire.
40. Autorisation de gratuité pour des activités dans le cadre de la semaine de la persévérance scolaire.
41. Période de questions.
42. Clôture et levée de l'assemblée.

18.02.37

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018 À 20 H 30**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018 à 20 h 30;

**CONSIDÉRANT QUE**, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adopter ledit procès-verbal;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 15 janvier 2018 à 20 h 30 en sa forme et teneur.

**18.02.38 ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité :

- ☞ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 748 080.49 \$;
- ☞ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 535 478.54\$.

**ADMINISTRATION**

**18.02.39 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-1378 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2016-1350 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2018-1378 abrogeant et remplaçant le règlement 2016-1350 relatif au code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal de la Ville de Mont-Joli.

**18.02.40 AUTORISATION D'ACHAT DE LOTS À CONSTRUCTION CLAUDE FOURNIER ET FILS LTÉE**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat des lots 4 071 055, 4 071 056, 4 071 053, 4 071 052 et 4 071 048 du cadastre du Québec pour un montant de 45 000\$ plus les taxes. Les frais relatifs à la préparation et à la publication de l'acte notarié et à la production des copies de cet acte ainsi que les frais d'arpentage seront assumés par la Ville de Mont-Joli. Un droit de premier refus est accordé à la Ville de Mont-Joli pour le lot 4 071 799 du cadastre du Québec.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise monsieur Martin Soucy, maire ou le maire suppléant, monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint ou madame Kathleen Bossé, greffière, à signer pour et au nom de la Ville lesdits documents.

**18.02.41 RENOUELEMENT DE LA COTISATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER ADJOINT, MONSIEUR JOËL HARRISSON, À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (ADGMQ)**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de renouveler pour 2018 l'adhésion du directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson, à l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) au coût de 1053 \$. Cette dépense est prévue au budget de la Ville.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**18.02.42 AUTORISATION DE SIGNATURE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET MONSIEUR MARIO GAGNON POUR LA VENTE D'UN TERRAIN**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Martin Soucy ou le maire suppléant, le directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson ou la greffière, madame Kathleen Bossé, à signer pour et au nom de la Ville la vente du lot 6 034 543 du cadastre du Québec d'une superficie de 9 512,2 mètres carrés au prix de 3,23 \$ pour un montant de 30 724.41 \$ à monsieur Mario Gagnon, représentant le Garage du Carrefour M-J inc. Ledit acte de vente sera préparé par Maître Nadia Heppell, notaire.

**18.02.43           AUTORISATION DE SIGNATURE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET MADAME JENNIFER PAGE ET MONSIEUR GUILLAUME POIRIER POUR LA VENTE D'UN ARRIÈRE LOT SUR L'AVENUE DES AVIATEURS**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Martin Soucy ou le maire suppléant, le directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson ou la greffière, madame Kathleen Bossé, à signer pour et au nom de la Ville la vente du lot 6 138 288 du cadastre du Québec d'une superficie de 2165.77 pieds carrés au prix de 0,75 \$ pour un montant de 1624.33 \$ à madame Jennifer Page et monsieur Guillaume Poirier. Ledit acte de vente sera préparé par Maître Nadia Heppell, notaire.

**18.02.44           AUTORISATION DE SIGNATURE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET MADAME CINDY ST-GELAIS ET MONSIEUR KEVEN RATTÉ POUR LA VENTE D'UN ARRIÈRE LOT SUR L'AVENUE DES AVIATEURS**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Martin Soucy ou le maire suppléant, le directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson ou la greffière, madame Kathleen Bossé, à signer pour et au nom de la Ville la vente du lot 6 138 287 du cadastre du Québec d'une superficie de 1875.13 pieds carrés au prix de 0,75 \$ pour un montant de 1406.35 \$ à madame Cindy St-Gelais et monsieur Keven Ratté. Ledit acte de vente sera préparé par Maître Nadia Heppell, notaire.

**18.02.45           APPUI DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU LIVING LAB EN INNOVATION OUVERTE DU CEGEP DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**CONSIDÉRANT QUE** le Living Lab en innovation ouverte (LLio) a déposé auprès de la Ville de Mont-Joli une demande de manifestation d'appui dans sa démarche de reconnaissance à titre de Centre collégial de transfert de technologie en pratiques sociales novatrices (CCTT-PSN);

**CONSIDÉRANT QUE** Rivière-du-Loup est un membre actif du Réseau des Villes innovantes de l'Est-du-Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous reconnaissons en le Living Lab en innovation ouverte (LLio) du Cégep de Rivière-du-Loup un expert des outils et leviers de l'innovation ouverte;

**CONSIDÉRANT** les impacts avérés de ses interventions sur le développement des aptitudes en innovation ouverte et les compétences collaboratives;

**CONSIDÉRANT** le besoin de notre région de rassembler les acteurs de l'écosystème d'innovation au sein de partenariats multisectoriels et l'intérêt de mettre les humains au centre des considérations;

**POUR CES MOTIFS,** il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal appuie le Living Lab en innovation ouverte du Cégep de Rivière-du-Loup dans ses démarches.

**18.02.46           ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À LA FIRME TETRA TECH POUR LA PLANIFICATION D'UN NOUVEAU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'adjudication d'un mandat de services professionnels pour la validation d'un concept préliminaire et l'estimation des coûts pour la planification d'un nouveau projet de développement résidentiel à la firme Tetra Tech, et ce, pour un montant de 13 860\$ plus les taxes.

## FINANCES

### 18.02.47 AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONNS

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

Organisme	Objet	Don
CLAC	Financement	10 000\$
CFA	Équipement jeux Olympiques	70\$
Le Mistral	Secondaire en spectacle	100\$
Festival Détour	2 <sup>e</sup> édition	250\$

### 18.02.48 DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) DE MONT-JOLI

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'Habitation du Québec (SHQ) a produit le rapport d'approbation pour les prévisions budgétaires pour l'année 2018 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Mont-Joli;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'accepter lesdites prévisions budgétaires approuvées;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte de contribuer au déficit anticipé 2018 de l'OMH représentant un montant de 70 190 \$ pour la Ville de Mont-Joli.

### 18.02.49 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2006-1144

*Item retiré.*

### 18.02.50 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-1380 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2006-1144

*Item retiré.*

## GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### 18.02.51 RATIFICATION DE LA FIN DU LIEN D'EMPLOI DE MADAME MARTINE PROULX

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité de ratifier la fin du lien d'emploi de madame Martine Proulx avec la Ville de Mont-Joli, et ce, en date du 26 janvier 2018.

## LOISIRS

### **18.02.52 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR UNE ACTIVITÉ À LA BIBLIOTHÈQUE JEAN-LOUIS-DESROSIERS DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE MONDIALE DU LIVRE ET DU DROIT D'AUTEUR**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'adjudication d'un contrat à madame Francine Guimont pour une animation théâtrale intitulée « les trois petits cochons » dans le cadre de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur, qui se tiendra le 23 avril 2018, et ce, au coût de 285 \$.

### **18.02.53 RENOUVELLEMENT DES FRAIS D'AFFILIATION À LA SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE POUR 2018**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement des frais d'affiliation à la Société de sauvetage pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, et ce, au montant de 187.75 \$ plus les taxes. Cette dépense est prévue au budget de la Ville.

### **18.02.54 AUTORISATION DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À L'URLS POUR LA SEMAINE DE RELÂCHE DE MARS 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** la semaine de relâche aura lieu du 3 au 11 mars 2018 et que le service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire organise, comme à chaque année, un éventail d'activités populaires dont la « Journée des flocons »;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Unité régionale du Loisir et du Sport (URLS) offre un programme de soutien financier destiné à favoriser la mise sur pied de ce type d'évènement;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'autoriser la présentation d'une programmation d'activités pour la période de relâche du 3 au 11 mars 2018 et de permettre à la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Josée Lévesque, de déposer une demande d'aide financière d'un montant de 800 \$ à l'URLS pour le Programme de soutien financier de loisir 2017-2018. Par cette même résolution, le conseil autorise madame Lévesque à signer pour et au nom de la Ville les documents relatifs au dépôt de ladite demande.

### **18.02.55 RENOUVELLEMENT DES FRAIS D'AFFILIATION À L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS EN LOISIR MUNICIPAL DU BAS-SAINT-LAURENT**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement des frais d'affiliation à l'Association des professionnels en loisir municipal du Bas-Saint-Laurent pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, et ce, au montant de 140 \$ plus les taxes. Cette dépense est prévue au budget de la Ville.

### **18.02.56 RENOUVELLEMENT DES FRAIS D'AFFILIATION AU RÉSEAU LES ARTS ET LA VILLE**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement des frais d'affiliation au réseau les Arts et la Ville pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, et ce, au montant de 200 \$ plus les taxes. Cette dépense est prévue au budget de la Ville.

**18.02.57                    RATIFICATION D'UN MANDAT À LA FIRME ENGLOBE POUR UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE COMPLÉMENTAIRE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie l'octroi d'un mandat à la firme Englobe pour une étude géotechnique complémentaire dans le dossier de construction du nouvel aréna, et ce, au montant 9 875\$ plus les taxes.

**18.02.58                    AUTORISATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE LA CESSION DE TERRAINS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES À LA VILLE DE MONT-JOLI DANS LE DOSSIER DE LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ARÉNA**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli désire construire un nouvel aréna sur les terrains appartenant à la Commission scolaire des Phares;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville demande à la Commission scolaire des Phares d'obtenir une cession gratuite desdits terrains pour implanter le nouvel aréna;

**CONSIDÉRANT QUE** lesdits terrains sont situés à proximité de l'école du Mistral, ce qui favorise le tenue d'activité scolaire à l'aréna et bénéficiera également à l'ensemble des usagers;

**POUR CES MOTIFS**, Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Martin Soucy, maire ou le maire suppléant, monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint ou madame Kathleen Bossé, greffière à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli les documents concernant la cession des terrains de la Commission scolaire des Phares dans le dossier de la construction d'un nouvel aréna.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**18.02.59                    RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DU LITTORAL**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le renouvellement du contrat avec la Société protectrice des animaux du littoral, et ce au montant de 17 814.84 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> février 2018 au 31 janvier 2019.

**TRAVAUX PUBLICS**

**18.02.60                    ADJUDICATION D'UN MANDAT À LA FIRME STANTEC POUR LA MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'adjudication d'un mandat à la firme Stantec pour la mise à jour du plan d'intervention de la Ville de Mont-Joli, et ce, pour un montant de 21 500\$ plus les taxes.

**18.02.61                    ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-1373 SUR LA MESURE DE LA CONSOMMATION DE L'EAU DANS LES IMMEUBLES UTILISÉS OU DESTINÉS À ÊTRE UTILISÉS, EN PARTIE OU EN TOTALITÉ À DES FINS NON RÉSIDENIELLES**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2017-1373 sur la mesure de la consommation de l'eau dans les immeubles utilisés ou destinés à être utilisés, en partie ou en totalité à des fins non résidentielles.

**18.02.62 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-1379 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2016-1347 CONCERNANT LA GESTION DES EAUX**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2018-1379 modifiant le règlement 2016-1347 concernant la gestion des eaux.

**18.02.63 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE MONT-JOLI AUX FLEURONS DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** le programme *Les Fleurons du Québec* a pour objectif de promouvoir l'aménagement paysager auprès des particuliers, des commerçants et des industriels afin que les efforts de chacun façonnent un milieu de vie agréable pour tous;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli participe à ce programme depuis plusieurs années et qu'elle a obtenu la cote de quatre (4) fleurons lors de la dernière classification;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville entend déployer les ressources nécessaires afin que chacun contribue davantage à l'aménagement paysager de sorte que les évaluateurs du programme à leur prochaine visite prévue pour l'été 2018 lui remettent un 5<sup>e</sup> fleuron;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement d'adhésion de la Ville de Mont-Joli au programme Les Fleurons du Québec pour les années 2018, 2019 et 2020 au coût total de 1 950 \$ plus les taxes.

**URBANISME**

**18.02.64 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-1377 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-1372 INSTITUANT DEUX (2) PROGRAMMES DE SOUTIEN À LA RÉNOVATION**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2018-1377 modifiant le règlement 2017-1372 instituant deux (2) programmes de soutien à la rénovation.

**18.02.65 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2017-1374 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT 2009-1209 RELATIF AU PLAN D'URBANISME**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion de ce projet a été adopté le 15 janvier 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le premier projet de ce règlement a été adopté le 15 janvier 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement a fait l'objet d'une séance publique d'information tenue le 5 février 2018 à 20h30 par la conseillère Annie Blais et que personne ne s'y est opposé;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la consultation publique du projet de règlement 2017-1374. Le règlement 2017-1374 sera entériné à la séance du 19 février 2018.

18.02.66

**CONSULTATION PUBLIQUE DU PROJET DE RÈGLEMENT 2017-1376 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210**

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que le conseil municipal peut modifier son plan d'urbanisme (L.R.Q. chapitre A-19.1, article 123 et les suivants);

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté un règlement de zonage le 7 juillet 2009 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif de cette modification est de mettre à jour les dispositions sur les piscines, permettre la fabrication de produits alcoolisés dans le secteur du carrefour giratoire, permettre l'entreposage de meubles dans la partie nord du boulevard Jacques-Cartier, de permettre les habitations unifamiliales isolées au nord-ouest du lac du Gros Ruisseau, permettre les habitations multifamiliales sur une section supplémentaire de l'avenue du Sanatorium, permettre les bars sur une section supplémentaire du boulevard Jacques-Cartier, permettre des usages industriels au nord-ouest de l'intersection de l'avenue des Fusiliers et du boulevard Jacques-Cartier;

**CONSIDÉRANT** l'avis public paru en ce sens dans l'édition du 17 janvier 2018 du Journal l'Avantage;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement a fait l'objet d'une séance publique d'information tenue le 5 février 2018 à 20 h 30 par la conseillère Annie Blais et que personne ne s'y est opposé;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le second projet de règlement 2017-1376 modifiant divers éléments du règlement de zonage 2009-1210 suite à cette consultation publique.

18.02.67

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2017-1376 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'adopter le second projet de règlement 2017-1376 afin de de mettre à jour les dispositions sur les piscines, permettre la fabrication de produits alcoolisés dans le secteur du carrefour giratoire, permettre l'entreposage de meubles dans la partie nord du boulevard Jacques-Cartier, de permettre les habitations unifamiliales isolées au nord-ouest du lac du Gros Ruisseau, permettre les habitations multifamiliales sur une section supplémentaire de l'avenue du Sanatorium, permettre les bars sur une section supplémentaire du boulevard Jacques-Cartier, permettre des usages industriels au nord-ouest de l'intersection de l'avenue des Fusiliers et du boulevard Jacques-Cartier.

18.02.68

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME POUR 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont adopté leur rapport annuel d'activités pour 2017 lors de la réunion du mardi 23 janvier 2018;

**POUR CE MOTIF**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité:

- d'accepter le dépôt du rapport annuel d'activités du Comité consultatif d'urbanisme pour 2017;
- de remercier et de féliciter pour leur excellent travail les membres dudit comité présidé par messieurs Georges Jalbert et Alain Thibault;

Parmi les éléments à souligner mentionnés au rapport annuel, citons :

- dix (10) demandes de dérogation mineure;
- Sept (7) demandes d'approbation de plans selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

- Deux (2) demandes d'approbation des plans et des listes de travaux selon le règlement du programme d'aide à la restauration et à la rénovation d'immeubles au centre-ville.

#### Tableau comparatif des permis de construction

Trois (3) permis de construction ont été délivrés au cours de l'année 2017.

TYPE	2017		2016		2015	
	#	VALEUR	#	VALEUR	#	VALEUR
Unifamilial	2	452 000	1	5000	1	400 000
Bifamiliale			1	230 000		0
Jumelée (2 x 2)			1	300 000	1	300 000
En rangée (3 x 3)			0	0	1	450 000
En rangée (4 x 4)			0	0	1	670 000
Multifamilial (6)			0	0	1	450 000
Commercial	1	200 000	1	350 000	1	650 000
Institutionnel			0	0	0	0
Public			0	0	0	0
Industriel			0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>652 000</b>	<b>4</b>	<b>885 000</b>	<b>6</b>	<b>2 920 000</b>

#### Tableau comparatif des permis de rénovations, réparations et démolition

346 permis de rénovations et de réparations ont été délivrés au cours de l'année 2017.

2017		2016		2015	
346	6 230 635	382	7 660 511	344	8 068 250

ANNÉE	\$ PERMIS CONSTRUCTION	\$ PERMIS DE RÉNOVATIONS ET DÉMOLITION	TOTAL \$
2017	652 000	6 230 635	6 882 635
2016	885 000	7 660 511	8 545 511
2015	2 920 000	8 068 250	10 988 250
2014	4 470 000	8 886 106	13 356 106
2013	1 000 000	6 555 755	7 555 755
2012	7 781 500	6 542 969	14 324 469

18.02.69

#### DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU MARDI 23 JANVIER 2018 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le mardi 23 janvier 2018;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion mardi 23 janvier 2018 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- L'émission de 7 permis de rénovation pour une valeur de 43 000 \$

18.02.70

#### AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2010-1226 SUR LES PIIA - POUR LE 1312, BOULEVARD JACQUES-CARTIER

**CONSIDÉRANT QU'**une demande a été déposée par madame Anne-Marie Soucy et monsieur Jérôme Corbin, propriétaires de l'immeuble situé au 1312, boulevard Jacques-Cartier pour la modification du visuel de l'enseigne autonome;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires ont préparé un visuel afin de démontrer le résultat final du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** ce bâtiment est situé dans la zone 131 (MTF) et est soumis au règlement sur les PIIA;

**CONSIDÉRANT** la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la demande de madame Anne-Marie Soucy et monsieur Jérôme Corbin pour le 1312, boulevard Jacques-Cartier dans le cadre du règlement sur les PIIA .

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

**18.02.71                   RENOUVELLEMENT À LA TÉLÉVISION DE LA MITIS POUR LA DIFFUSION DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2018**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le renouvellement à la Télévision de la Mitis pour la diffusion des séances du conseil municipal pour l'année 2018, et ce, au montant 9 000\$.

**18.02.72                   NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE MONT-JOLI SUR LE COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA MRC DE LA MITIS**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal nomme le conseiller Robin Guy afin qu'il siège au comité de sécurité publique de la MRC de La Mitis.

**18.02.73                   PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de placer la persévérance scolaire parmi les quatre priorités régionales de COSMOSS afin de mobiliser autour de cette question l'ensemble des partenaires du territoire et puisque cette problématique est intimement liée à d'autres enjeux, dont l'image de notre territoire, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

**CONSIDÉRANT QUE** le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie, estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré le fait que le Bas-Saint-Laurent se positionne avec les meilleurs taux de diplomation et de décrochage scolaire du Québec, ce sont 76,2% des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme soit 68,9% des garçons et 83,6 % des filles. Il reste donc du travail à faire pour atteindre la nouvelle cible de 85% établie par le gouvernement dans la nouvelle politique sur la réussite éducative ;

**CONSIDÉRANT QUE** la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais constitue bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance et jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi;

**CONSIDÉRANT QUE** le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la Démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Démarche COSMOSS organise *Les Journées de la persévérance scolaire* et que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'activités dans les différentes communautés des huit MRC de la région ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal déclare :

- la 3<sup>e</sup> semaine de février comme étant *Les Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité ;
- D'appuyer les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires persévérants qui valorisent l'éducation comme un véritable levier de développement pour leurs communautés ;
- De s'engager à réaliser un geste concret favorisant la persévérance scolaire au courant de l'année 2018.

**18.02.74                   AUTORISATION DE GRATUITÉ POUR DES ACTIVITÉS DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais, que les activités de bains libres et de patinage libre soient gratuites pour les étudiants accompagnés d'un adulte dans le cadre de la semaine de la persévérance scolaire qui se tiendra du 12 au 16 février 2018.

**18.02.75                   PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Gaétan Morissette aimerait savoir ce qui adviendra du matériel du stade du centenaire.

Monsieur Soucy mentionne que pour le moment, rien n'est décidé et que le conseil prendra le temps de réfléchir de ce qui adviendra du Stade du Centenaire et de la disposition des équipements.

Monsieur Morissette veut savoir si des égouts se jettent dans le lac du Gros ruisseau.

Monsieur Soucy mentionne que la Ville de Mont-Joli répond aux normes quant aux fosses septiques.

Monsieur Harrisson que la Ville de Mont-Joli et la municipalité de St-Joseph-de-Lepage ont mandaté une firme qui a procédé à une étude pour tous les terrains et installations du lac du Gros ruisseau et rien de majeur n'a été signalé. Il mentionne également, que la Ville coordonne la vidange des fosses septiques des propriétés du côté de Mont-Joli.

**18.02.76                   CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 21 h 15, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy  
Maire

Kathleen Bossé  
Greffière